

Résolution présentée par la délégation de la

République Démocratique du Congo

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources hydriques de manière locale et transfrontalière.

L'Assemblée Générale,

Constatant que 30% de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable et que 60 % ne disposent pas de services d'assainissement gérés en toute sécurité.

Observant: un manque de mise en œuvre évidents afin de gérer les soucis liés à la non répartition équitable des matières premières impliquant la mort de 2,6 millions de personnes chaque année dû à des maladies liées à l'eau (selon L'ONG solidarités international).

Précisant que l'accès à l'eau potable est un droit fondamental et que la majeure partie des personnes n'ayant point accès à cette eau sont issues du continent africain ce qui crée un décalage avec les continents les plus développés car Selon L'UNICEF, un européen consomme environ 150 L d'eau par jour et un américain en consomme 700 L, et qu'en Afrique la moyenne de consommation d'eau par jour est de 50 L.

S'inquiétant: d'une raréfaction de l'eau potable et d'un non-respect des droits fondamentaux de l'homme en matière d'approvisionnement de l'eau beaucoup plus importante pour les générations futures qui risque de rendre impossible la vie de toutes espèces (humains ou animaux) dans les zones où l'accès aux réserves hydriques est impossible.

Décide De développer des capacités de traitement des eaux usées beaucoup plus efficaces ainsi que des systèmes d'assainissement visant à améliorer l'accessibilité à l'eau en Afrique et autres régions du monde manque d'eau.

- De changer le financement de ONU-eau en imposant une disparité des coûts entre les pays membres, afin de proposer un coût de l'eau potable proportionnel à la richesse des états.
- De sanctionner les pays surconsommant leurs ressources en eau et refusant de participer au financement égalitaire de l'assainissement mondial.

Le texte français fait foi

